



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie Et la ville de Val-de-Reuil

Entre les soussignés :

L'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie,

L'Atrium — 115 boulevard de l'Europe — 76100 Rouen,

Représentée par M. Hervé MORIN, Président du Conseil
d'Administration, Ci-après désignée par « l'Agence »,

Et

La ville de Val-de-Reuil

Adresse : Mairie de Val-de-Reuil, 70 Rue Grande, 27100 Val-de-Reuil

Représentée par Marc-Antoine JAMET, Maire

Ci-après désignée par « La ville de Val-de-Reuil »,

Préambule

Dans le cadre de sa nouvelle compétence sur l'information métiers, la Région Normandie a adopté une stratégie régionale de l'orientation en 2019 dont elle a confié la mise en œuvre à l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie.

Créée en janvier 2020, cette Agence a pour mission :

- ✓ D'informer et de conseiller tout public en phase d'orientation ou de recherche d'emploi sur les métiers, les formations, la Validation des Acquis de l'Expérience, les dispositifs d'évolution de carrière et leurs modalités de financement, l'emploi et la création d'activité.
- ✓ D'organiser des actions de découverte des métiers en direction des élèves et de leurs familles, des apprentis ainsi que des étudiants, notamment dans les établissements scolaires et universitaires.
- ✓ De développer l'ambition des jeunes normands et la compétence à s'orienter tout au long de la vie.
- ✓ De lutter contre le décrochage scolaire et les stéréotypes.
- ✓ D'encourager la mixité des métiers et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

- ✓ De coordonner, d'animer et de fédérer le Rés'O Pro normand (Service Public Régional de l'Orientation élargi), de partager la connaissance des réalités des territoires avec les acteurs de proximité et d'accompagner les professionnels de l'orientation et les équipes éducatives en mettant à leur disposition des outils innovants et ludiques (pop-up métier, expérience métiers, motion design, publications thématiques, ...).
- ✓ Et enfin de renforcer le lien avec les acteurs de l'économie régionale, de sorte que l'Agence serve de trait d'union avec le monde éducatif et les élèves, apportant ainsi une valeur ajoutée au système d'orientation actuel, notamment au travers de sa plateforme « [Destination Métier](#) » ; outre les ressources documentaires sur les métiers et les parcours de formation, celle-ci facilite la mise en relation avec des ambassadeurs métiers ou formation, et recense des stages d'observation ou d'études déposés par des professionnels de toute la Normandie.

Située à Rouen et à Hérouville-Saint-Clair, l'Agence est également présente dans de nombreuses manifestations, au plus près des territoires.

Par ailleurs, avec plus de 12 000 habitants, la ville de Val-de-Reuil organise depuis plusieurs années le Forum de l'emploi et de l'orientation qui constitue une manifestation inscrite fin mars dans la dynamique locale rolivaloise. L'Agence y est présente depuis 2022 et propose chaque année des animations ludiques et du conseil sur la partie « orientation » de cet événement. Lors de l'édition du 27 mars 2025, 4 espaces étaient proposés : Conseils / Destination stages (Mur d'offres de stages présents sur Destination métier) / Les métiers et les formations de la cybersécurité avec le CYRCE / Les métiers et les formations des biomédicaments avec le Biot2). Le concept des « Métiers en tournée » sera une opportunité de faire évoluer la démonstration métier sur cet événement qui reçoit environ 4500 personnes sur une journée à chaque édition.

Cet événement a notamment pour objectifs de :

- ✓ Favoriser la découverte de métiers peu, mal ou pas connus notamment des « filières normandes » et des métiers en tension.
- ✓ Favoriser la transmission d'informations concrètes (présence de professionnels pratiquant le métier, démonstrations...) avec une approche pédagogique et des supports « ludiques ».
- ✓ Organiser une manifestation à destination non seulement des jeunes, des demandeurs d'emploi mais également des familles.
- ✓ Contribuer à ouvrir le milieu économique rolivalois sur la vie de la commune et ses habitants.
- ✓ Développer le partenariat avec des acteurs rolivalois et de l'agglomération Seine Eure (entreprises, lycées, collèges, ...).

Ainsi, au vu de leurs compétences respectives et de leurs engagements, l'Agence et la ville de Val-de-Reuil souhaitent agir ensemble pour le développement et l'information sur les métiers auprès d'un large public et notamment les scolaires.



IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objectif de créer les conditions d'une coopération renforcée à travers la co-organisation de la nouvelle édition du Forum de l'emploi et de l'orientation de Val de Reuil dénommé « Les Métiers en Tournée rejoignent sur le Forum de l'emploi de Val de Reuil » qui se tiendront les 25 et 26 mars 2026 au stade Jesse Owens de Val de Reuil.

Elle définit les engagements et les responsabilités de chacune des parties.

ARTICLE 2 : Modalités et organisation du partenariat

2.1 Référents de l'organisation

L'organisation de la manifestation est suivie par :

Pour la ville de Val-de-Reuil :

M. Allal EL OUERDIGHI-CLEMENT

Directeur Emploi-Enfance-Jeunesse

Ville de Val-de-Reuil

aelouerd@valdereuil.fr

06 65 62 15 52

Pour l'Agence :

Mme Isabelle OROY

Coordonnatrice territoriale Évreux & Les Andelys

Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie

isabelle.oroym@orientation-normandie.fr

06 31 86 57 94

Les référents de l'organisation de cette manifestation sont chargés, pour ce qui les concerne, du suivi et de l'application des tâches définies dans cette convention. Si un accord n'était pas trouvé, les référents du projet sont chargés de coordonner la prise de décision via leur hiérarchie respective.

2.2 Engagements des partenaires

L'Agence Régionale de l'Orientation de Normandie et la ville de Val-de-Reuil sont chargées de mettre en œuvre un événement nommé « Les Métiers en Tournée

rejoignent sur le Forum de l'emploi de Val de Reuil » sur 2 jours, les 25 et 26 mars 2026. Cet évènement est la fusion du Forum de l'emploi de Val de Reuil et du concept des Métiers en Tournée déployé en région Normandie par l'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers, financé par des Fonds Européens.

Pour ce faire, chaque partie s'engage à mobiliser ses ressources, ses outils et ses personnels garantissant la bonne marche de construction du projet dans le respect des objectifs et des orientations de chacun.

Dans ce cadre, la ville de Val-de-Reuil s'engage à :

- ✓ Mettre à disposition le lieu d'accueil, le stade Jesse Owens.
- ✓ Mobiliser ses services pour les installations techniques (revêtement de sol, installation électrique, la mise à disposition du matériel pour les stands des exposants), la sécurité, le ménage et le démontage.
- ✓ Faciliter la rédaction des documents règlementaires (dossier de sécurité, dossier de manifestation, ...).
- ✓ Faciliter le stationnement des partenaires, des bus scolaires et des visiteurs. Disposer une signalétique pour l'orientation des publics. Fournir les plans et les directives en amont pour que l'Agence les joigne dans le guide de l'exposant.
- ✓ Partager les listes des entreprises invitées et présentes sur l'évènement pour faciliter la réalisation des plans pour la répartition par Pôles métier.
- ✓ Se coordonner sur les éléments de communication.
- ✓ Communiquer sur l'évènement à l'échelle de la ville à minima.
- ✓ Favoriser l'inscription d'offres de stage par les entreprises sur leur stand et sur Destination Métier.
- ✓ Inscrire des offres de stage de la ville de Val de Reuil sur Destination métier.
- ✓ Prise en charge de la réception du temps inaugural.
- ✓ Organisation commune du temps inaugural

L'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie s'engage à :

- ✓ Accompagner les équipes de la ville pour l'installation à partir du mardi 24 mars 2026.
- ✓ Assurer un support auprès de la ville de Val de Reuil pour la régie technique de l'évènement (dossiers réglementaire et de sécurité, plan d'implantation, ...)
- ✓ Fournir la signalétique par pôle métier
- ✓ Assurer la mobilisation de ses partenaires régionaux en compléments des entreprises locales identifiées pour participer à l'évènement : Branches professionnelles, filières, OPCO, institutionnels et collectivités, entreprises partenaires.
- ✓ Solliciter les établissements de formation pour présenter les parcours de formation de manière ludique sur les pôles métier.
- ✓ Favoriser la présence de véhicules de démonstration grandeur nature en extérieur dont la LéoMobile de l'Agence.

- ✓ Partager les listes des partenaires et établissements de formation présents sur l'évènement pour faciliter la réalisation des plans pour la répartition par Pôles métier.
- ✓ Mettre à disposition des ressources humaines de l'agence à l'accueil des partenaires et des publics.
- ✓ Remettre à chaque exposant un tour de cou « exposant » avec l'accréditation et un gobelet réutilisable personnalisé « Métiers en Tournée » distribués à l'accueil de l'exposant et récupérés lors de son départ.
- ✓ Mettre à disposition des animations dédiées à la découverte des métiers, définies par l'agence selon son concept des Métiers en tournée : conseil, casques Métiers 360, ...
- ✓ Centraliser les inscriptions du public via la plateforme régionale et en lien avec les services de la ville de Val-de-Reuil.
- ✓ Coordonner l'accueil des scolaires avec les établissements scolaires du territoire de l'Agglo Seine Eure, et inviter les établissements scolaires des territoires en périphérie (SNA, CdCLA, CCVN) à venir sur l'évènement.
- ✓ Collaborer sur la réalisation des éléments de communication et les partager avec le service communication de la ville de Val-de-Reuil pour assurer une large diffusion : visuels ; affiches, supports numériques, communiqué de presse, guide de l'exposant, livret pédagogique pour les scolaires, etc ,
- ✓ Diffuser des informations en amont, pendant et après l'évènement sur les réseaux sociaux et la presse.
- ✓ Coordonner l'inauguration et le temps officiel avec la Ville de Val de Reuil.
- ✓ Participer au démontage le jeudi 26 mars, après la manifestation.
- ✓ Transmettre l'évaluation de la manifestation auprès des partenaires et des publics aux services de la ville de Val-de-Reuil.

2.3 Engagements financiers des partenaires

L'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers et la ville de Val-de-Reuil s'engagent à prendre en charge les dépenses liées à l'organisation de l'évènement. Par ailleurs, au-delà de la mobilisation des ressources internes des deux entités, les dépenses spécifiques complémentaires sont nécessaires et supportées de la façon suivante :

La ville de Val-de-Reuil s'engage à prendre en charge :

- ✓ Les dépenses liées à l'inauguration et au temps officiel de l'évènement.
- ✓ Les dépenses liées à d'éventuels supports de communication qui seraient réalisés en complément des supports mis à disposition par l'Agence.

- ✓ Les éventuelles dépenses liées à l'accueil des partenaires, en complément de ce qui sera fourni par l'Agence.

L'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers de Normandie s'engage à prendre en charge :

- ✓ Les dépenses liées à l'accueil des partenaires : accréditations, tours de cou, gobelets, café, thé, ...

ARTICLE 3 : Assurance

L'Agence Régionale de l'Orientation et des Métiers et la ville de Val de Reuil déclarent être assurées pour la réalisation de l'événement.

ARTICLE 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue de sa date de signature jusqu'à la fin de la durée d'organisation.

Au cours de sa période de validité, la convention peut être modifiée par avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 5 : Résiliation

La résiliation de la convention peut être prononcée:

- ✓ Avant le terme fixé à l'article 3, à la demande de l'une ou l'autre des parties, sous couvert de leurs instances de gouvernance,
- ✓ En cas de dissolution de l'une ou l'autre des parties,
- ✓ De plein droit, en cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à l'une de ses obligations, telles que définies dans la présente convention, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception, restée sans effet dans un délai de 15 jours.

ARTICLE 6 : Règlement des litiges

Les signataires s'efforceront de régler à l'amiable leurs éventuels différends relatifs à l'interprétation et à l'exécution de la présente convention.

En cas de litige relatif à l'application ou à l'interprétation de la convention, les signataires s'engagent à se rapprocher pour régler celui-ci dans les meilleurs délais.

Fait à Val-de-Reuil, en deux exemplaires originaux, le

Le Président du Conseil d'Administration
De l'Agence Régionale de l'Orientation
et des Métiers, **Hervé MORIN**

Le Maire de la ville de Val-de-Reuil,
Marc-Antoine JAMET